



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
25 février 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 42^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 décembre 2009, à 15 heures.

Président : M. Park In-kook (République de Corée)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Suivi et mise en oeuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (*suite*)

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 118 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
(*suite*)

Point 133 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Achèvement de la partie principale des travaux de la Commission

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/64/L.40)

Projet de résolution sur le commerce international et le développement

1. **M^{me} Osman** (Soudan) dit qu'elle soumet le projet de résolution A/C.2/64/L.40 au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour que la Commission se prononce à son égard.
2. **Le Président** dit qu'un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution.
3. **M^{me} Osman** (Soudan) souhaite savoir quelle délégation a demandé le vote enregistré.
4. **Le Président** dit qu'il a été demandé par la délégation des États-Unis d'Amérique. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme. Il invite les délégations à expliquer leur vote avant que le projet soit mis aux voix.
5. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que l'ouverture des marchés au commerce à travers le globe pourrait jouer un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et de la faim et dans le partage des avantages de la croissance. On espérait que pendant l'année en cours, l'Organisation des Nations Unies enverrait un message unifié et constructif de tous les États Membres pour encourager une conclusion ambitieuse et équilibrée au Cycle de négociations de Doha. Les États ont été très près d'un accord, pourtant, en fin de compte, le projet actuel a empêché cet accord. Sa délégation est profondément déçue.
6. Le texte n'encourage pas la mise en place d'une base constructive pour tenir un dialogue commercial équitable et inclusif. C'est pour cette raison que les États-Unis ont demandé un vote enregistré et qu'ils voteront contre cette résolution. On peut encore espérer que la Commission prendra, à l'avenir, des mesures positives pour garantir que l'Organisation reste pertinente et constructive sur les questions relatives à l'économie et au développement.
7. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/64/L.40.*

Votent pour :

Aghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, El Salvador, Équateur, Erythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Maroc, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

S'abstiennent:

Fédération de Russie, Mexique, Norvège, République de Corée, Serbie, Turquie.

8. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.40 est adopté par 113 voix contre 47, avec 6 abstentions.*

9. **M^{me} Osman** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les résolutions adoptées par consensus ne se limitent pas à refléter les vues des États Membres, mais peuvent aussi fournir une orientation politique aux négociateurs à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les pays en développement sont extrêmement déçus par le fait qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur la résolution pendant cinq années consécutives, sans compter l'année précédente, quand un texte de procédure a été adopté.

10. Un projet de résolution utilisant un langage convenu a été soumis de bonne foi, dans un espoir de réciprocité, mais cela ne s'est pas produit. Les propositions relatives aux principes fondamentaux, comme la composante « développement » de la résolution, ont été diluées ou érodées. Les partenaires n'ont pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour s'entendre sur un texte axé sur le développement. Le texte original représente le strict minimum que le Groupe des 77 et Chine peuvent accepter sur un problème si névralgique et critique. Le Groupe des 77 et Chine espère que les messages contenus dans le projet de résolution faciliteront une prompt conclusion des négociations pertinentes de l'OMC, qui protègent les intérêts des pays en développement.

11. **M. Fries** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association; ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la résolution représente une occasion manquée. Il est très décevant que le progrès atteint au prix d'un grand effort et au bout de nombreuses heures de consultations officieuses ait été perdu en raison de la décision du Groupe des 77 et la Chine de revenir au projet initial, qui est très similaire à celui qui a été soumis pour suite à donner en 2007, à la soixante-deuxième session de l'Assemblée. En conséquence, l'Union européenne maintiendra aussi sa position de 2007.

12. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord et d'envoyer un message consensuel sur la valeur des négociations du Cycle de Doha pour tous les membres de l'OMC et les avantages que tous les États Membres, y compris les pays en développement, tirent du commerce ouvert et d'un système de commerce multilatéral réglementé. On ne saurait surestimer l'importance des courants commerciaux ouverts et de la résistance aux pressions protectionnistes.

13. La résolution reflète toutefois des vues partiales sur les relations entre les partenaires commerciaux et les liens qui existent entre les questions de commerce et de développement, ne prenant pas en compte le fait que les principaux partenaires commerciaux actuels ne sont plus les mêmes que ceux qui existaient il y a 10 ans. L'Union européenne ne peut accepter plusieurs éléments du projet de résolution qui, de manière générale, est déséquilibré.

14. Le Programme de Doha pour le développement reste la priorité centrale de la politique commerciale de l'Union européenne. L'Union reste attachée à l'ouverture des marchés, à la libéralisation progressive du commerce et à l'adoption de règles multilatérales plus strictes pour stimuler la croissance et le développement dans les pays en développement. Tous les membres de l'OMC sont collectivement responsables du Cycle de Doha actuel et devraient y contribuer selon leurs moyens. Il va de soi qu'on ne peut attendre des pays en développement qu'ils fassent autant que les pays développés.

15. Simultanément les économies émergentes devraient ouvrir leurs marchés pour augmenter le commerce Sud-Sud et pour favoriser les pays les moins avancés. Le Programme de Doha pour le développement n'est pas une voie à sens unique.

16. Le potentiel qu'offre l'Organisation des Nations Unies de contribuer au débat du commerce et du développement n'a pas été pleinement exploité. En 2010, les négociateurs devraient commencer avec un texte nouveau qui tiendra compte du progrès accompli au cours des négociations de la session actuelle, afin d'atteindre des résultats différents et plus constructifs.

17. **M^{me} Russo** (Canada), parlant au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (groupe CANZ), exprime sa déception devant le fait qu'aucun accord ne se soit dégagé des discussions sur le projet de résolution, surtout à cette importante étape du Cycle

de Doha. Hélas, la résolution, telle qu'elle a été initialement proposée par le Groupe des 77 et la Chine ne reflète pas la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse dans laquelle le Cycle se trouve actuellement.

18. L'issue des discussions ne reflète pas la flexibilité, l'esprit constructif et les efforts dont diverses délégations ont fait preuve lors du débat sur ce problème. La Deuxième Commission a ainsi laissé passer une occasion de joindre sa voix importante à un puissant message de soutien aux efforts visant à faire aboutir le Cycle actuel de Doha à une conclusion ambitieuse et réussie en 2010.

19. Un accord sur un texte qui est traditionnellement mis aux voix a été très proche. Malheureusement, le projet de résolution, sous sa forme actuelle va à l'encontre de ces efforts. C'est pour cette raison que le groupe CANZ a voté contre ce projet. Le groupe reste déterminé à rechercher le succès d'un cycle de Doha axé sur le développement. Tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce sont instamment priés de faire preuve de flexibilité et de volonté politique afin de contribuer à la recherche d'une solution équilibrée acceptable pour tous les membres de l'OMC.

20. **M. Stenvold** (Norvège) dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur la résolution, comme elle l'a fait deux ans plus tôt. En sa qualité de facilitateur des négociations officieuses sur la résolution et d'ancien négociateur de l'OMC, il est tout à fait conscient des difficultés. Un accord était néanmoins espéré et même prévu.

21. Tandis que le monde fait face à la plus grave crise économique et financière qu'il a connu depuis des générations, laquelle mène à une forte contraction du commerce mondial et à des tendances protectionnistes préoccupantes, les principaux acteurs ont embrassé à nouveau le multilatéralisme et l'Organisation mondiale du commerce a prouvé sa valeur comme rempart contre la politique du chacun pour soi. Au début des négociations, l'objectif commun était donc de permettre à l'Organisation des Nations Unies, pour la première fois depuis des années, de parler d'une seule voix sur le commerce international et le développement. Cela aurait pu appuyer fortement le Programme de Doha pour le développement.

22. Grâce à l'engagement constructif des délégations, cet objectif a été presque atteint. Toutes les délégations

ont fait preuve de flexibilité jusqu'aux dernières négociations officieuses. La seule question qui subsiste consiste à déterminer comment l'Organisation doit répondre au fait très positif qu'un nombre croissant de pays en développement sont à présent des acteurs importants, voire dominants, dans le commerce international et l'économie mondiale. En d'autres termes, la question qui se pose est de savoir comment combler l'écart croissant entre la rhétorique de la vieille-école et les réalités actuelles.

23. S'exprimant en sa qualité de facilitateur, il estime que, tant que l'on ne trouvera pas de réponse raisonnable à cette question essentielle, l'Organisation des Nations Unies restera moins que pertinente sur les problèmes clefs de la gouvernance économique mondiale. Cela est profondément regrettable.

24. **M. Fazal** (Singapour) dit que, bien que sa délégation ait voté pour le projet de résolution, il tient à déclarer, pour mémoire, sa forte préférence pour une résolution consensuelle. Une résolution de ce type aurait été opportune et aurait démontré un attachement commun à la conclusion du Cycle de Doha fondé sur l'engagement politique obtenu jusqu'ici. Les négociations officieuses ne doivent pas être considérées comme un gaspillage d'énergie mais comme un nouveau point de départ pour des négociations futures.

25. **M. Murakami** (Japon) dit qu'en raison de la contraction profonde du commerce international causé par la crise, il existe le besoin urgent d'un renforcement des capacités et d'un nouvel appui infrastructurel au commerce dans les pays en développement. Le Japon a mis activement en oeuvre l'initiative Aide pour le commerce. Au mois de juillet, il a annoncé une nouvelle initiative pour aider les pays les plus vulnérables.

26. Il est important pour la Deuxième Commission d'envoyer un message unifié de tous les États Membres quant à l'importance d'Aide pour le commerce et de la lutte contre le protectionnisme. Il est donc regrettable qu'un accord n'ait pas été trouvé.

b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/64/L.19 et document officieux)

Projets de résolution sur le système financier international et le développement

27. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur un projet de résolution contenu dans un document officieux (non-paper) en anglais seulement, qui a été soumis par le Vice-Président de la Commission, M. García González, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/64/L.19. Ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

28. **M. García González** (El Salvador), Vice-Président, dit que le huitième alinéa du préambule qui manque dans le projet, devrait se lire comme suit : *“Recognizing the substantive discussions and efforts taken at the national, regional and international level in response to the world financial and economic crisis”* (« *Reconnaissant les discussions et les efforts concrets entrepris aux niveaux national, régional et international en réponse à la crise financière et économique mondiale*). Le paragraphe 14 actuel, relatif aux flux de capitaux, devrait être placé après le paragraphe 4. Le paragraphe 13 devrait commencer par les mots, *“Notes, in this regard...”* (« *Note, à cet égard ...*»). À la première ligne des paragraphes 16-17, l'acronyme *“SDR”* devrait être écrit en toutes lettres comme « *special drawing rights* » (*“droits de tirage spéciaux”*), et à la troisième ligne, « *SG* » devrait se lire *“Secretary-General”* (*“Secrétaire général”*). La dernière phrase du paragraphe 16-17 devrait être libellée comme suit: « *While preparing his report on the implementation of the present resolution...* » (*“Tandis qu'il établit son rapport sur l'application de la présente résolution...”*) pour l'harmoniser avec le paragraphe 21 et éviter toute confusion.

29. *Le projet de résolution contenu dans le document officieux (non-paper) soumis par le Vice-Président de la Commission sur la base de négociations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/64/L.19, tel qu'il a été oralement révisé, est adopté.*

30. **M. Escalona Ojeda** (République bolivarienne du Venezuela) dit que c'est principalement grâce à l'unité du Groupe des 77 et la Chine qu'il a été possible d'établir une résolution équilibrée. Cela sera utile pour les activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée créé par la résolution 63/305 de l'Assemblée générale. L'unité du Groupe des 77 et Chine est aussi extrêmement précieuse pour l'indépendance et la libération des peuples qu'il représente. Sa délégation souhaite que cette unité, fondée sur la paix et la justice, s'étende à tous.

31. S'il est vrai que la résolution est satisfaisante, il est regrettable qu'elle n'aille pas plus loin pour protéger les intérêts des plus faibles et des plus vulnérables, qui ont été gravement touchés par une crise dont ils ne sont pas responsables. Une plus grande clarté aurait été appréciée quant au rôle important de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation la plus démocratique et la plus inclusive, qui réunit tous les peuples et les place sur un pied d'égalité. Sa délégation appuie la création de groupes régionaux et de groupes d'intérêt, mais aucun de ces groupes ne devrait avoir un statut supérieur à celui de l'Organisation Nations Unies.

32. Les causes des crises, qui sont systémiques et structurelles, et la responsabilité des institutions de Bretton Woods et leurs conditionnalités devraient être clairement définies. Une claire description de l'usage des droits de tirage spéciaux aux fins du développement est nécessaire, de même qu'une référence claire à la nécessité de corriger les déséquilibres qui caractérisent le vote et la représentation dans la structure administrative du Fonds monétaire international (FMI). Sa délégation souscrit au communiqué que le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement a publié à l'issue de sa quatre-vingt-deuxième session tenue à Istanbul (Turquie) en octobre 2009, dans lequel les ministres ont dit qu'un engagement politique de transférer 7 % du total des quotes-parts des pays développés aux pays en développement devrait être un objectif central du prochain examen des quote-parts. Il ne faudrait toutefois pas que cela se fasse au détriment des autres pays en développement. Il ne faut pas perdre de vue les carences et le parti pris à l'égard des pays en développement, et il y a lieu de tenir dûment compte du besoin potentiel de ressources du FMI.

33. **M. Fries** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que, bien qu'elle se soit jointe au consensus, l'Union européenne n'est pas satisfaite du contenu de la résolution. La résolution aurait dû reconnaître plus clairement le progrès accompli face à la crise financière et économique et le rôle que le Groupe des Vingt (G-20) a joué à cet égard. Par ailleurs, les réformes des institutions financières internationales auraient dû être mentionnées d'une manière plus positive, comme elles l'ont été dans les autres documents de l'Assemblée générale, y compris

les décisions de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009.

34. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que le projet de résolution fait ressortir les défis existants et le progrès accompli depuis juin 2009 pour atténuer l'impact de la crise financière sur les pays en développement. Il devrait y avoir une coopération plus étroite entre le système des Nations Unies et les autres organisations internationales, y compris les institutions de Bretton Woods, pour faire avancer le mandat principal de développement de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le dialogue doit refléter les divers mandats et responsabilités des organisations. Les États-Unis ne croient pas que la résolution a conféré un rôle formel à l'Organisation des Nations Unies dans les décisions affectant l'architecture des institutions financières internationales. L'Organisation n'est pas le meilleur forum pour une discussion significative sur la réforme du système monétaire international, et il est regrettable que la résolution ne se soit pas référée plus explicitement au travail accompli par le FMI et le G-20. Les États-Unis ne tolèrent pas l'usage de contrôles des capitaux, et il ne faut pas assumer qu'ils sont efficaces. Ils ne faudrait les utiliser qu'en dernier recours et sur une base temporaire et permettre une réforme plus complète et conforme aux accords existants.

35. Au Sommet du G-20 tenu à Londres en avril 2009, les dirigeants se sont déclarés en faveur d'une allocation générale de droits de tirage spéciaux de 250 milliards de dollars pour aider à arrêter une grave hémorragie de capital et le risque de contagion qui menacent les pays émergents à économie de marché. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle à la hauteur de la crise. Le rôle des droits de tirage spéciaux soulève des problèmes complexes et il n'existe pas d'accord général sur cette question. Il faut souligner que les décisions qui ont trait aux droits de tirage spéciaux relèvent exclusivement du FMI.

36. **M. González Segura** (Mexique) dit que la crise économique et financière requiert une réponse coordonnée, notamment pour résoudre les problèmes de développement. Le système financier international doit, par conséquent, être réglementé et supervisé. Les économies émergentes et les pays en développement doivent donc assumer un rôle approprié dans la réforme du système financier international, pour le

rendre inclusif et pour qu'il reflète les réalités et les équilibres changeants de l'économie internationale.

37. Son pays a participé à un certain nombre de forums et de dialogues visant à promouvoir une réponse coordonnée et efficace de la communauté internationale à la crise. Parmi ces forums, le G-20 mérite une reconnaissance spéciale du fait de sa capacité de mobiliser ses participants. Il est donc regrettable que la résolution n'ait pas mentionné le travail de ce groupe influent, ou d'autres dialogues de haut niveau, y compris aux niveaux régional et sous-régional.

38. De plus, il aurait été utile que la résolution invite le Secrétaire général à partager des informations avec les États Membres et sollicite leurs avis pour élaborer une réponse coordonnée du système des Nations Unies à la crise.

39. **M^{me} Flanagan** (Canada) dit que plusieurs paragraphes de la résolution s'immiscent dans des questions internes des institutions financières internationales. Ces institutions possèdent des structures de gouvernance propres qui sont responsables de la supervision de leur politique et de leur processus de prise de décisions. Les processus de réforme interviennent d'une manière indépendante conformément aux mandats de ces institutions.

40. Il est décevant que les efforts du G-20 n'aient pas été reconnus plus concrètement dans la résolution. Les efforts de la Deuxième Commission devraient viser à compléter la réponse internationale continue et tirer profit des avantages comparés et de l'expertise du système des Nations Unies pour le développement, au lieu de s'intéresser à des problèmes qui ne relèvent pas du mandat de l'Organisation.

41. **M^{me} Sánchez Lorenzo** (Cuba) dit que sa délégation regrette que, sur beaucoup de questions, il ait été nécessaire de recourir à un langage convenu, ce qui a abouti à une résolution qui contient peu d'éléments nouveaux. De plus, le document de travail final sur lequel le document officieux est fondé a omis les références aux causes de la crise, qui ont été énoncées dans une proposition soumise par le Groupe des 77 et la Chine. Ce texte consistait d'un langage convenu dans le document final de Conférence des Nations Unies sur la crise, mais il a été utilisé par certains groupes au cours de négociations nocturnes comme une monnaie d'échange pour obtenir ce qu'ils n'avaient pas obtenu plus tôt au cours des négociations.

Il n'y a eu aucune volonté de reconnaître le travail accompli au sein d'autres organisations régionales et sous-régionales qui reflétaient les besoins des pays du Sud. L'Union africaine, l'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) ont accompli un travail important pour répondre à la crise, et il est regrettable que le texte de la résolution n'en fasse pas état.

42. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.19 est retiré.*

Point 52 de l'ordre du jour: Suivi et mise en oeuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (suite)
(A/C.2/64/L.28)

Projet de résolution sur les modalités du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

43. **M. González Segura** (Mexique), qui a fait office de facilitateur pour le projet de résolution A/C.2/64/L.28, dit que les modalités convenues pour le Dialogue encourageront l'exploration des liens entre le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, accroissant l'intérêt et élevant les niveaux de participation. Malheureusement, cette réunion ne pourra pas intervenir aux dates fixées en septembre 2009 par l'Assemblée générale, et l'Assemblée s'est trouvée dans l'obligation de la renvoyer à une date ultérieure. Bien qu'il ait été convenu que les nouvelles dates seraient déterminées avant le 11 décembre 2009, cela n'a pas été possible en raison des efforts consacrés aux autres consultations nécessaires. Dès que les dates de la réunion pourront être fixées, sa délégation entend soumettre le même projet de résolution pour adoption à l'Assemblée réunie en séance plénière.

44. **Le Président** dit qu'aucune décision ne sera prise sur le projet de résolution.

Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable (suite)

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite) (A/C.2/64/L.36 et L. 71)

Projets de résolution sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

45. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission), donnant lecture d'une déclaration orale sur le projet de résolution A/C.2/64/L.71, dit que les crédits ouverts pour la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires l'ont été au titre du projet de calendrier des conférences et réunions pour 2010 et 2011. Tous frais de voyage additionnels seront financés par le secrétariat organique, et les réunions supplémentaires qui ne sont pas incluses dans le calendrier seront financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. L'adoption de la résolution n'entraînera donc pas de dépenses additionnelles au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

46. **M^{me} McQuade** (Irlande), Rapporteuse de la Commission, dit qu'à la dernière ligne du dernier alinéa du préambule, les mots "in the third quarter of" ("au troisième trimestre de 2011") devraient être remplacés par "in autumn 2011" ("en automne 2011").

47. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.71, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

48. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.36 est retiré.*

Point 55 de l'ordre du jour: Mondialisation et interdépendance (suite)

b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite)
(A/C.2/64/L.37, L. 64 et L. 72)

Projets de résolution sur l'action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

49. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/64/L.64, qui est soumis par M. Diallo (Guinée), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/64/L.37. Les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figurent dans le document publié sous la cote A/C.2/64/L.72.

50. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.64 est adopté.*

51. **M. González Segura** (Mexique) dit que l'adoption du projet de résolution par consensus reflète la reconnaissance internationale croissante de mécanismes anti-corruption tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption que son pays a signée en 2003. L'adoption du mécanisme d'examen pour l'application de la Convention a été un des plus grands succès de la troisième session de la Conférence des États parties à laquelle le Mexique a participé activement. Reconnaissant cependant que beaucoup de pays n'ont pas ratifié la Convention ou n'y ont pas adhéré, sa délégation attache une importance particulière au projet de résolution qui vient d'être adopté.

52. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.37 est retiré.*

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite)

a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
(A/C.2/64/L.25 et L. 59) (suite)

Projets de résolution sur la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

53. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/64/L.59, qui est soumis par Mme McQuade (Irlande), Rapporteuse de la Commission, sur la base de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/64/L.25. Les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figurent dans le document A/C.2/64/L.74.

54. **M^{me} McQuade** (Irlande), Rapporteuse de la Commission, dit qu'à la fin de l'alinéa a du paragraphe 20 du texte français de la résolution, le mot " de " doit être remplacé par « du ». L'alinéa a du paragraphe 20 se lira alors comme suit : "... et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable; ". L'alinéa c du paragraphe 25 du texte anglais a été changé et est à présent libellé comme suit : " The third and final meeting of the Preparatory Committee will be held in Brazil in 2012 for three days to discuss the outcome of the Conference, immediately preceding

the United Nations Conference on Sustainable Development, which will also be held for three days; in this regard, the Commission will postpone its multi-year programme of work for one year;". ("La troisième et dernière réunion du Comité préparatoire se tiendra au Brésil en 2012, pendant trois jours, pour débattre des textes issus de la Conférence, immédiatement avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui durera aussi trois jours; la Commission repoussera en conséquence son programme de travail pluriannuel d'un an;").

55. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.59, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

56. **M^{me} Pessôa** (Brésil) dit que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit être accueillie par son gouvernement en 2012, pourrait bien être la dernière occasion de faire un progrès significatif vers les objectifs du développement durable avant qu'il ne soit trop tard.

57. **M^{me} Loza** (Nicaragua) dit que le concept de « l'économie verte » dont il est fait état à l'alinéa a) du paragraphe 20 de la résolution n'a pas été convenu au niveau intergouvernemental et la définition de ce concept devrait être un objectif de la Conférence sur le développement durable qui est prévue en 2012.

58. **M. Purnama** (Indonésie) dit que la résolution renforcera les bases d'un programme de développement durable au sein du système des Nations Unies.

59. **M. Escalona Ojeda** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la crise écologique est le produit d'un système capitaliste qui considère la nature et les êtres humains comme de simples ressources destinées à être exploitées pour la production. C'est cette vision du monde qui empêche la conclusion d'un accord sur la réduction des émissions et le transfert de technologie au cours de la période préparatoire à la Conférence mondiale sur les changements climatiques de Copenhague. Le concept d'une « économie verte » devrait être envisagé dans le cadre d'un développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Il ne suffit pas de peindre en vert les mêmes vieilles activités économiques prédatrices. Il faut qu'intervienne un changement de paradigme qui donne la priorité à l'égalité, à la justice et à l'environnement dans le système économique mondial.

60. **M. Ström** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne attend avec impatience de pouvoir travailler avec les autres États Membres à la Conférence de 2012 et dans d'autres forums pour examiner les thèmes de l'économie verte et du cadre institutionnel d'un développement durable. Il serait important de tenir des consultations avec la Cinquième Commission sur un état des incidences financières sur le budget-programme.

61. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.25 est retiré.*

Point 118 de l'ordre du jour: Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)
(A/C.2/64/L.73)

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

62. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/C.2/64/L.73).

63. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit que l'alinéa d du point 7 du projet de programme de travail devrait être supprimé. Le point 7 n'aura alors plus que trois alinéa: a, b et c.

64. *Le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, tel qu'il a été oralement corrigé, est adopté.*

Projet de décision orale sur le roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission

65. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision orale sur le roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission, qui n'a pas d'incidences financières sur le budget-programme.

66. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) donne lecture du projet de décision orale sur le roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission, dont le texte suit :

“ L'Assemblée générale décide qu'afin de rationaliser davantage ses méthodes de travail pour les prochaines sessions, la Deuxième

Commission s'efforcera d'élire son rapporteur en se fondant sur l'expérience et la compétence personnelle de l'intéressé(e) et suivant un roulement entre les groupes régionaux, dans l'ordre suivant : États d'Afrique, États d'Asie, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes et États d'Europe occidentale et autres États. ”

67. *Le projet de décision orale sur le roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission est adopté.*

Point 133 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite)

68. **Le Président** informe la Commission que le Secrétariat lui a fait savoir que ce point de l'ordre du jour ne contient aucun thème exigeant une attention ou des mesures de sa part. Le Président suppose que la Commission décide qu'aucune mesure n'est nécessaire au titre de ce point de l'ordre du jour.

69. *Il en est ainsi décidé.*

Achèvement de la partie principale des travaux de la Commission

70. **Le Président**, dans ses observations finales, remercie toutes les délégations, en particulier les Vice-Présidents, la Rapporteuse de la Commission, les facilitateurs des projets de résolution et les membres du Secrétariat. La Commission a eu une session productive, et les manifestations spéciales se sont avérées particulièrement utiles et stimulantes. Il remercie toutes les délégations pour leur participation active à ces manifestations, et pour l'imagination dont elles ont fait preuve en proposant des thèmes tels que “la démarginalisation des pauvres par le droit” et “la protection sociale minimale mondiale”».

71. Il note avec satisfaction que la Commission a réussi à achever ses travaux à temps pour envoyer son message à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il exprime sa gratitude aux membres de la Commission qui ont travaillé tard dans la nuit pour parvenir à un accord sur certaines questions difficiles. Parmi les projets de résolution qui ont été adoptés, il aimerait appeler l'attention sur ceux relatifs à la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le

développement durable; à la mise en oeuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; et à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et des textes issus de la Conférence d'examen de 2008.

72. Il communiquera à son successeur plusieurs suggestions visant à améliorer les méthodes de travail de la Commission, y compris une proposition tendant à maximiser l'usage du temps alloué à la Commission par les services de conférence de l'Organisation et à minimiser les chevauchements dans les déclarations du débat général et du débat consacré aux divers points de l'ordre du jour. Il faudrait également envisager d'instituer une date limite pour la soumission de tous les projets, de réexaminer les pratiques de soumission actuelle pour améliorer l'efficacité du processus de négociation, et de commencer les travaux dès le mois de juin ou le début du mois de juillet.

73. **M^{me} Osman** (Soudan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que bien que la vaste majorité des décisions de la Commission aient été prises par consensus et qu'un message unifié ait pu finalement être envoyé à la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, il est néanmoins préoccupant que des divisions subsistent sur les questions relatives au commerce mondial et au Cycle de Doha. Les mécanismes externes à l'Organisation des Nations Unies, pour importants qu'ils soient, ne peuvent remplacer le forum multilatéral que l'Organisation offre pour la promotion des partenariats globaux pour le développement.

74. **M. Fries** (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que malgré l'adoption d'un certain nombre de résolutions importantes, l'Union européenne est préoccupée par le fait que la session de 2009 de la Commission ait été anormalement difficile et contentieuse. Il convient qu'il serait utile de réexaminer les méthodes de travail de la Commission et attend avec impatience de pouvoir débattre avec les autres membres des suggestions du Président.

75. **M. Seth** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que les représentants ne devraient pas être préoccupés par les difficultés liées à la négociation des résolutions au point de perdre de vue l'importance du volume total de travail qu'ils ont accompli pendant la session.

76. **Le Président** exprime l'espoir qu'au cours des préparatifs de la session de l'année prochaine, les

représentants prendront en considération le fait que le manque d'harmonie qui a caractérisé les travaux de la Commission a diminué la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son unique mission. Il déclare que la Commission a achevé la partie principale des travaux de sa soixante-quatrième session.

La séance est levée à 17 h 30.